



Conseil réuni avec trois absences excusées.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juillet.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Jean-Pierre MARCEL, 3<sup>ème</sup> adjoint, annonçant sa démission. Il demande au Conseil Municipal de réfléchir à la suppression du poste ou au remplacement de cet adjoint, pour décision au cours de la prochaine réunion. Il faudra aussi le remplacer au sein des commissions de la Communauté de communes.

## **TRAVAUX**

**Adduction d'eau des fontaines.** Vu la procédure de marché adapté lancée en juillet dernier pour remplacement de l'adduction d'eau des fontaines, et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre, le Conseil approuve le choix qui a été fait et autorise le Maire à signer un acte d'engagement avec l'entreprise BRUNET TP qui estime la prestation à 9 038 € HT. Les entreprises BERTRAND TP, BORDEL et CLEMA avaient respectivement fait des offres à 14 076 € HT, 9 615.38 € HT, et 7 750.00 € HT, cette dernière étant incomplète.

**Fontaine de la Poste.** Le Maire est autorisé à passer commande des travaux de remise en état du robinet d'alimentation en eau potable ainsi que du remplacement de la pompe immergée du puits, estimés à 2 668.48 € HT par l'entreprise HEP SERVICES.

**Pré étude scierie.** Comme le souhaitait le Conseil, un second cabinet d'architectes a été contacté afin de chiffrer le coût d'un pré étude pour réhabilitation de l'ancienne scierie en locaux communaux et associatifs. Il est rappelé que l'offre du cabinet IRCO s'élevait à 3 600 € HT. Après avoir examiné les références, les réalisations et la proposition très complète d'Espace Projet Architecture chiffrée à 3 950 € HT, le Conseil Municipal retient son offre et mandate le Maire pour passer commande de cette pré étude.

**Aménagements de sécurité sur la RD 65.** L'acquisition des terrains nécessaires aux aménagements de sécurité dans le hameau du Moulin d'Avaux sera signée début octobre. Le géomètre ayant omis de traiter les points lumineux, le représentant du SE 38 a fait le déplacement et prévoit la dépose de 137 m linéaires de réseaux basse tension, la suppression de 3 poteaux ainsi que les traversées de chaussée, pour un montant prévisionnel de 37 208 € HT, frais de maîtrise d'ouvrage compris. La part communale serait de 25 084 € HT. Les travaux devraient commencer en décembre.

Le Syndicat des Eaux profitera de ces travaux pour vérifier l'état du réseau dans cette portion et installer une conduite d'évacuation des eaux usées en prévision des futurs raccordements.

La Communauté de Communes de L'Isle Crémieu (CCIC) assurera la maîtrise d'ouvrage du futur giratoire et de la contre allée sécurisant la sortie de Marignieu.

Un courrier du préfet du 14 septembre annonce que ce site répond aux critères d'implantation d'un radar fixe de contrôle de vitesse, il en fera donc la proposition pour l'année 2011.

**Sécurité dans le village.** La Direction Départementale du Territoire a été contactée afin de retravailler sur la sécurité dans la montée de la Cure et rue de la Poste. Un relevé topographique étant nécessaire, le Conseil approuve le devis établi par le cabinet RICHARD-MEULIEN à hauteur de 3 990 € HT. Plusieurs pistes, commentées par le Conseil ont été abordées, la commission travaux aura à y travailler.

## **URBANISME**

**Projet de sentier piétonnier.** M. Lajoie rend compte des contacts qu'il a eus avec le propriétaire du terrain concerné par le projet d'un chemin piétonnier reliant le Moulin d'Avaux au bourg. Compte tenu des nombreuses réserves émises, le Conseil souhaite qu'une proposition d'aménagement de l'ancien chemin de desserte soit faite au propriétaire.

## **SOCIAL**

**Projet de résidence pour personnes âgées.** La CCIC a été sollicitée par plusieurs communes du plateau de Crémieu pour financer une résidence pour personnes âgées sur Optevoz. Plusieurs freins nuisent à l'avancement de ce projet : le risque de contestation pour conflit d'intérêt, les financements proposés qui n'équilibrent pas la dépense, la nécessité de créer un SIVU, et les délais très courts pour pouvoir bénéficier des aides européennes. La CCIC continue à prendre des renseignements sur les solutions éventuelles.

## **PERSONNEL**

**Compte Epargne Temps.** Le Conseil décide d'instaurer le Compte Epargne Temps dans la collectivité qui permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés non consommés sur l'année N-1. Une circulaire préfectorale du 10 septembre annonce qu'un décret du 20 mai 2010 offre la possibilité d'indemniser les jours épargnés ou de les verser au régime additionnel de retraite, à la demande de l'agent avant le 31 janvier de l'année N+1. Le Conseil souhaite réfléchir à cette possibilité supplémentaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire donne lecture du courrier d'un résident de Marignieu qui soumet la réfection d'un mur de soutènement longeant un chemin rural. Un devis établi par l'entreprise Maillet estime les travaux à 3 670 € HT. Le Conseil décide de contacter la SMACL pour avis.

Le contrat de maintenance du logiciel de gestion de l'état civil est renouvelé pour un montant de 50 € mensuels. La numérisation des documents établis entre 2007 et 2009 est acceptée pour 250 € HT. La licence pour mise en ligne de l'état civil de plus de 70 ans sur internet est également renouvelée pour 3 ans moyennant la somme de 160 € par an.

Le Maire est autorisé à signer une convention avec la Croix blanche pour formation aux premiers secours du personnel communal volontaire. La prestation sera facturée à hauteur de 65 € par personne et se déroulera sur trois samedis matins de novembre.

Le Conseil autorise le renouvellement du bail de location du logement de fonction des instituteurs, dans les mêmes conditions que celles précédemment établies, et ce pour 3 ans.

Les gérants du camping du Val d'Amby souhaitant renoncer au bail de location avant la fin de l'année 2010, le Maire a pris contact avec différents gestionnaires du secteur et en donnera le résultat au cours de la prochaine réunion.

Le Conseil renouvelle sa demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement du musée en 2011.

Afin de remplacer la lame de déneigement, le Conseil autorise le Maire à lancer une consultation.

La commune possède une grosse remorque qui nécessite le permis super lourds pour être tractée. Nos agents n'en ayant pas l'utilité le Maire soumet l'offre d'acquisition qui lui a été faite pour la somme de 1 000 €, que le Conseil accepte.

A la demande de Mme Besseyrias, le Conseil accepte de prendre en charge les frais d'électricité de l'église estimés à environ 300 € par an.

Alain COIFFET est volontaire pour assurer la fonction de délégué téléalarme, en remplacement de Dominique BLANC.

Un bilan du coût de l'inauguration du musée est présenté au Conseil (3 600.14 € TTC) qui charge le Maire de solliciter le Directeur de la conservation du patrimoine pour obtention d'une subvention.

Fin de la réunion à 23h00.

Prochaine réunion : vendredi 22 octobre 2010.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,